

## Compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier à 20 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au siège de la Commune Nouvelle, sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire.

La séance a été publique.

Etaients présents : BERGER Michaël, COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laetitia, DEGANDT Jacques, FILIU Marie-Josée, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JACOB Marc, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MOUROT Corinne, PERRIN Eric, PERRIN Christine, PETITGENET Philippe, ROUSSEL Elisabeth et THOMAS Frédéric.

Ayant donné procuration : BONARD Sébastien (à LAZZATI Bernard), CUNY Cyril (à ROUSSEL Elisabeth), DELANZY Jessica (à GOUEREC Neriman), DIDIER Rémy (à DAESCHLER Laetitia), GAUDEL Tony (à BERGER Michaël), JEANMOUGIN Christine (à LEMARQUIS Maurice), KARMAN Catherine (à PETITGENET Philippe), KIEFFER RYS Marion (à MOUROT Corinne) LONGO Karine (à PERRIN Christine) et MAGLIA Jean-Joseph (à THOMAS Frédéric)

Etait absent : DIETSCH David

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christophe JACOB a été élu secrétaire de séance.

Présents : 18

Procurations : 10

Votants : 28

**Approbation du compte rendu du 4 janvier 2016 et de celui du 14 janvier 2016 : à 25 voix pour et 3 voix contre (Mme KIEFFER RYS, Mrs MAGLIA et THOMAS). Ces derniers font savoir qu'ils sont contre la mise en place de 7 adjoints.**

### **1. Assujettissement à la TVA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide, suite à la création de la Commune Nouvelle Granges – Aumontzey (arrêté préfectoral 1501/2015 et modificatif 1504/2015), l'assujettissement à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, des 3 budgets suivants, créés au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :
  - Budget chaufferie bois (N° SIRET 200 053 627 00093)
  - Budget lotissement (N° SIRET 200 053 627 00085)
  - Budget forêt (N° SIRET 200 053 627 00101)

### **2. Subvention au budget chaufferie bois 2016**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le budget chaufferie bois est devenu un budget autonome (arrêté préfectoral 1501/2015 et modificatif 1504/2015). Par conséquent, il possède, dorénavant, une trésorerie spécifique.

Considérant le manque de trésorerie du budget chaufferie bois (13 139.98 euros),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide d'octroyer une subvention du budget commune au budget chaufferie bois de 20 000 euros, par un mandat sur le budget communal Granges – Aumontzey au compte 67441 et un titre sur le budget chaufferie Granges – Aumontzey au compte 74.

### **3. Demande de rattachement à la trésorerie de Gérardmer**

Le Conseil Municipal décide de surseoir à cette décision.

### **4. Budget lotissement Granges-sur-Vologne : Compte administratif 2015**

En euros	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement		0	Article 758	0.55
	TOTAL	0	TOTAL	0.55
Investissement	D001 déficit 2014	66 920.99		0
	TOTAL	66 920.99	TOTAL	0

Sous la présidence de Madame Neriman GOUEREC, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le compte administratif 2015 du budget lotissement de la Commune de Granges-sur-Vologne dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	0	0.55	0.55
Investissement	66 920.99	0	-66 920.99

### **5. Budget chaufferie bois Granges-sur-Vologne : Compte administratif 2015**

Sous la présidence de Monsieur Maurice LEMARQUIS, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le compte administratif 2015 du budget chaufferie bois de la Commune de Granges-sur-Vologne dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Exploitation	42 246.86	45 221.59	+ 2 974.73
Investissement	0	0	0

### **6. Budget forêt Granges-sur-Vologne : Compte administratif 2015**

Sous la présidence de Monsieur Maurice LEMARQUIS, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le compte administratif 2015 du budget forêt de la Commune de Granges-sur-Vologne dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
----------	----------	----------	-----------

Fonctionnement	92 036.61	139 352.72	+ 47 316.11
Investissement	18 602.52	11 630.59	-6 971.93

*Les travaux d'investissement réalisés en 2015 correspondent à un dégagement manuel en plein de régénération naturelle résineuse avec maintien du grainage : pin divers. Localisation : 31.t et 32.t. 5 172.34 euros HT conformément au devis fourni par l'ONF.*

### 7. Budget eau Aumontzey : compte administratif 2015

Sous la présidence de Monsieur Eric PERRIN, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du budget eau, qui s'établit ainsi qu'il suit :

SECTIONS	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture
Investissement	+ 49 657,87 €	/	+ 5 988,82 €	+ 55 646,69 €
Fonctionnement	+ 4 823,09 €	/	- 1 186,70 €	+ 3 636,39 €
Total	+ 54 480,96 €	/	+ 4 802,12 €	+ 59 283,08 €

### 8. Budget eau et assainissement Granges-sur-Vologne : compte administratif 2015

Sous la présidence de Monsieur Bernard LAZZATI, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement de la Commune de Granges-sur-Vologne dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Exploitation	576 250.33	591 424.86	+ 15 174.53
Investissement	203 352.67	720 970.36	+ 517 617.69

Monsieur Frédéric THOMAS demande pourquoi les travaux prévus au Champs de la Borde n'ont pas été réalisés. Monsieur le Maire explique que les travaux n'ont pas été exécutés en 2015 car les demandes de subventions (au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau) sont en cours. Il ne

souhaite pas faire les travaux sans subvention. Monsieur Frédéric THOMAS trouve que les membres du Conseil n'ont pas suffisamment été informés, au cours de l'année, de l'avancée de ce dossier.

Monsieur Frédéric THOMAS fait remarquer que l'excédent d'investissement est d'environ 500 000 euros. La compétence devant être transférée à la Communauté de Communes en 2020, il espère que cette somme sera utilisée avant cette date pour des travaux sur la commune.

Monsieur Christophe JACOB demande quels sont les crédits reportés.

N°	opération	n° article	Crédits repo	RNP
1013	acquisition de matériel	2315 : installation, matériel et outillage technique	7242,34	0
1133	branchements industriels	2315 : installation, matériel et outillage technique	5818	0
1203	Compteurs sur réseaux	2156 : matériels spécifiques d'exploitation	6466,82	0
1213	coffrets incongelables	2315 : installation, matériel et outillage technique	4580,1	0
1223	branchements pour privés	2315 : installation, matériel et outillage technique	659,9	0
1303	installation groupe électropompe	2315 : installation, matériel et outillage technique	18000	0
1323	travaux sur réseaux	2315 : installation, matériel et outillage technique	9939,75	0
1343	opération rayau	2315 : installation, matériel et outillage technique	1000	0
1365	recherche de fuites	2315 : installation, matériel et outillage technique	7000	0
1366	Assainissement et pluvial Ch de la Borde	2315 : installation, matériel et outillage technique	100000	
	<b>TOTAL</b>		<b>160706,91</b>	<b>0</b>

#### **9. Budget lotissement Granges-sur-Vologne : Compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de gestion lotissement 2015 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2015.

#### **10. Budget lotissement : affectation de résultats 2015**

Le Compte Administratif 2015 du Lotissement, fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 0.55 euros
- ✓ Un déficit d'investissement d'un montant de 66 920.99 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2016 :
- Au R002 : excédent de fonctionnement reporté de 2015, recette de fonctionnement : 0.55 euros
- Au D001 : solde d'exécution reporté de 2015, dépense d'investissement : 66 920.99 euros

#### **11. Budget primitif 2016 : Lotissement**

Madame Neriman GOUEREC explique qu'il reste 3 parcelles à vendre au lotissement de la Xavée. Le prix avait été diminué de 35 à 30 euros/m<sup>2</sup>.

Il est proposé le budget suivant :

	Dépenses			Recettes		
<b>Fonctionnement</b>	Art 605	Achats de matériels, équipements et travaux	1 000	Art 7015	Ventes de terrains aménagés	67 920.44
	Art 71355	Variation de stocks	67 920.99	Art 71355	Variation de stocks	1 000
				ROO2	Excédent 2015	0.55
	<b>TOTAL</b>		<b>68 920.99</b>	<b>TOTAL</b>		<b>68 920.99</b>
<b>Investissement</b>	D001	Déficit reporté	66 920.99	3555	Terrains aménagés	67 920.99
	3555	Terrains aménagés	1 000			
	<b>TOTAL</b>		<b>67 920.99</b>	<b>TOTAL</b>		<b>67 920.99</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le budget primitif lotissement 2016, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'Investissement.

La balance s'établit comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses : 68 920.99 euros

Recettes : 68 920.99 euros

#### Investissement

Dépenses : 67 920.99 euros

Recettes : 67 920.99 euros

### **12. Budget lotissement Frambéménil**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Dit qu'aucun budget Frambéménil n'a été voté,
- Constate qu'aucune opération n'a été effectuée sur l'exercice 2015,
- Et rappelle que le Conseil Municipal de Granges-sur-Vologne a dissout, par délibération du 30 novembre 2015, ce budget au 31.12.2015.

### **13. Budget chaufferie bois Granges-sur-Vologne : Compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de gestion chaufferie bois 2015 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2015.

#### **14. Budget chaufferie bois : affectation de résultats 2015**

Le Compte administratif 2015 de la chaufferie bois, fait apparaitre :

- ✓ **Un excédent de fonctionnement cumulé de 2 974.73 euros.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2016 :
- ✓ **Au R002 : Excédent d'exploitation reporté de 2015, recette de fonctionnement : 2 974.73€**

#### **15. Budget forêt Granges-sur-Vologne : Compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de gestion forêt 2015 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2015.

#### **16. Budget forêt : Affectation des résultats 2015**

Le Compte Administratif 2015 du Budget Forêt, fait apparaitre :

- Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 47 316.11€
- Un déficit d'investissement cumulé d'un montant de 6 971.93€

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées en 2015 d'un montant de 26 577.66€

Vu l'état des recettes non perçues en 2015 d'un montant de 0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2016 :
- ✓ A l'article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé, recette d'investissement : 33 549.59€
- ✓ Au D001 : solde d'exécution négatif reporté de 2015, dépense d'investissement : 6 971.93€
- ✓ Au R002 : excédent de fonctionnement reporté de 2015, recette de fonctionnement : 13 766.52€

#### **17. Révision du plan d'aménagement forestier**

L'ONF a réalisé un plan d'aménagement forestier distinct pour chacune des communes déléguées. Ces plans sont consultables en Mairie.

Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint en charge de la forêt, présente les points essentiels concernant Granges-sur-Vologne. La gestion est bonne mais les recettes vont diminuer. L'ONF fait le commentaire suivant « le bilan global passé (période 2010-2014) est remarquablement élevé, et supérieur de 30%

au bilan global prévisible du fait d'un niveau de dépenses très faible voire nul en travaux sylvicoles et desserte forestière sur les 5 dernières années et d'une prévision de récoltes légèrement en baisse (-9%) pour les 20 ans à venir. » L'ONF prévoit un bilan recettes dépenses pour les prochaines années de 86 412 euros contre 126 990 euros dans les années passées (2010-2014).

#### Concernant Aumontzey

Le commentaire de l'ONF est le suivant : « Malgré la baisse des dépenses prévisibles, particulièrement celles liées à la desserte et aux travaux sylvicoles, le bilan financier accuse une baisse de près de 29% par rapport à l'aménagement précédent, tout en restant à un niveau correct, le bilan passé étant particulièrement élevé ». L'ONF prévoit un bilan recettes dépenses pour les prochaines années de 23 002 euros contre 32 298 euros dans les années passées (2010-2014).

Monsieur Frédéric THOMAS demande si à Aumontzey des coupes ont été réalisées en avance. Ce n'est pas le cas.

Monsieur Jacques DEGANDT fait remarquer que sur l'ensemble du plan précédent il n'y a pas de variation importante, en m<sup>3</sup>, entre les prévisions de coupe et les réalisations.

Monsieur Frédéric THOMAS fait remarquer qu'il y a sur le budget forêt une contrainte liée un à emprunt réalisé pour l'acquisition d'une parcelle forestière qui ne rapporte pas beaucoup.

Monsieur Michaël BERGER demande si, comme à l'Aumontzey, la société de chasse réalise des travaux dans la forêt. Oui.

Monsieur Jacques DEGANDT explique que lors des contrats d'approvisionnement, les gros bois se vendent moins chers que les bois moyens.

*Vu la Commission Forêt du 19 janvier 2016,*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Approuve la révision du plan d'aménagement forestier de Granges-Aumontzey, portant sur la période 2016 à 2035.

#### **18. Budget eau Aumontzey : Compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de gestion eau 2015 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2015.

#### **19. Budget eau et assainissement Granges-sur-Vologne : compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de gestion eau et assainissement 2015 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2015.

## **20. Budget eau et assainissement : affectation de résultats 2015**

Le Compte Administratif 2015 du Budget eau d'Aumontzey, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 3 636.39€
- Un excédent d'investissement cumulé d'un montant de 55 646.69€

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées en 2015 sur le budget eau d'Aumontzey d'un montant de 61 745.60€

Vu l'état des recettes non perçues en 2015 sur le budget eau d'Aumontzey d'un montant de 6 100 €

Le Compte Administratif 2015 du Budget eau et assainissement de Granges-sur-Vologne, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 15 174.53€
- Un excédent d'investissement cumulé d'un montant de 517 617.69€

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées en 2015 sur le budget eau et assainissement de Granges-sur-Vologne d'un montant de 160 706.91€

Vu l'état des recettes non perçues en 2015 sur le budget eau et assainissement de Granges-sur-Vologne d'un montant de 0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2016 :
  - ✓ Au R001 : solde d'exécution positif reporté de 2015, dépense d'investissement : 573 264.38€
  - ✓ Au R002 : excédent de fonctionnement reporté de 2015, recette de fonctionnement : 18 810.92€

## **21. Autorisation d'effectuer des heures supplémentaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** l'ensemble des agents de la Commune à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires, dans la limite de 25 heures par mois, pour le bon fonctionnement du service.

Les agents ont la possibilité de récupérer ou de se faire payer leurs heures supplémentaires. Les jours de récupération sont laissés au choix de l'agent, dans la limite du bon fonctionnement du service. Des agents peuvent être mis d'office en récupération afin de respecter les durées légales du travail. Peu d'agents demandent à se faire payer les heures, ainsi sur les charges de personnels cela représente une somme minime (moins de 1%).

## **22. Mise à disposition de personnel pour le SDIS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de proposer au SDIS qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 2016,
  - ✓ la commune ne mettra plus du personnel communal à disposition du SDIS pour effectuer le ménage à la caserne
  - ✓ ou une convention sera établie afin que le SDIS rétribue la Commune pour les heures effectuées.

## **Informations**

Monsieur le Maire a donné délégation d'une partie de ses fonctions :

- A Monsieur Philippe PETITGENET, Maire délégué d'Aumontzey : Travaux sur la Commune déléguée d'Aumontzey
- A Madame Christine JEANMOUGIN, Adjointe : scolaire et périscolaire, finances, culture, gestion du personnel (hors service technique)
- A Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint : gestion du patrimoine, gestion du personnel technique, sécurité, environnement, accessibilité
- A Madame Neriman GOUEREC, Adjointe : économie
- A Monsieur Eric PERRIN, Adjoint : Travaux (avec priorité sur la Commune déléguée d'Aumontzey), urbanisme, sécurité
- A Madame Marie-Josée FILIU, Adjointe : communication
- A Monsieur Bernard LAZZATI, Adjoint : travaux (avec priorité sur les réseaux d'eau, d'assainissement, de voirie et d'éclairage), accessibilité, urbanisme
- A Monsieur Stéphane COLLIN, Adjoint : associations, fêtes et cérémonies
- A Madame Corinne MOUROT : périscolaire
- A Madame Elisabeth ROUSSEL : économie
- A Madame Laetitia DAESCHLER : fêtes et cérémonies
- A Monsieur Cyril CUNY : communication

